**Termes de Référence (TDR) pour le recrutement des équipes de Consultants Individuels composés d’Ingénieurs, de Socio-Organisateurs et de Comptables pour la préparation, la supervision et le suivi des activités post crise : Argents Contre Travail et Réhabilitation / Reconstruction des infrastructures de base.**

1. **Contexte**

La République de Madagascar a reçu un Don de l’Association Internationale pour le Développement pour financer leProjet de Filets Sociaux de Sécurité - Financement Additionnel 2 (FSS/FA2), et le Fonds d’Intervention pour le Développement (FID)a l’intention d’utiliser une partie du montant du Donpour effectuer les paiements au titre des prestations décrites dans les présents Termes de Référence.

Madagascar reste vulnérable face aux risques climatiques exacerbés depuis quelques années par le phénomène de changement climatique. Le pays fait face de manière chronique aux effets néfastes de ces chocs tels que les cyclones, les inondations, la sécheresse.

Des activités d’intervention en cas de catastrophes provoquées par des aléas rapides tels que les cyclones et les inondations ont été conçues. Les catastrophes à déclenchement rapide entraînent généralement des destructions par un impact physique immédiat. Ils frappent différentes régions et communautés de manière imprévisible.

Dans ce cadre, le Fonds d’Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des équipes de consultants individuels prestataires de service, dénommé Equipe Mobile de Soutien (EMS), composé d’Ingénieurs, de Socio-Organisateur et de Comptables.

1. **Type de réponse au choc rapide**

La réponse aux populations touchées par une crise de type rapide peut inclure :

* Des activités Argent Contre Travail (ACT) sous le système de Haute Intensité de Main d’Oeuvre (HIMO), aux populations dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations.
* Des activités de réhabilitation / reconstruction des infrastructures dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations et dont les infrastructures sociales de base sont lourdement endommagées par les catastrophes.
1. **Mission des Consultants**

La mission de l’EMS consiste à assurer la mise en œuvre de portefeuille de microprojets ACT et Infrastructures dans le cadre de réponse à des situations post catastrophe, notamment :

* Initiation et préparation de la mise œuvre des microprojets,
* Contribution aux passations de marchés pour le recrutement des agences d’encadrement (AGEX), des prestataires de maîtrise d’oeuvre et des entreprises,
* Suivis des contrats et prestations des AGEX, Maîtres d’oeuvre et MPE,
* Réception des travaux,
* Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d’information y afférent,
* Contribution à la validation et approbation des documents techniques et des rapports.
* Aucune contribution dans la mise à jour du MIS ?
1. **Localité de prestation**

L’EMS assurera sa mission dans les Districts affectés par la catastrophe naturelle qui ne seront précisées qu’après l’apparition des catastrophes naturelles.

1. **Activités de la prestation**

Les principales activités confiées à l’EMS, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous. Auparavant, l’équipe sera formée par le FID sur le processus de ciblage, le suivi des paiements, le système de gestion de plaintes et la supervision des travaux.

1. **Activités ACT**
2. **Ciblage des bénéficiaires**
	1. **Information & sensibilisation de la communauté**

L’EMS conduit l’Assemblée Générale de la population du Fokontany touché. Les informations suivantes sont transmises et expliquées en détail à la population du Fokontany :

* Cibles des transferts du FID : ménages pauvres et sinistrés. Il est fondamental d’informer les bénéficiaires potentiels qu’il s’agit d’un transfert aux ménages pauvres sinistrés et non d’un projet de travaux à haute intensité de main-d’œuvre s’adressant uniquement à des personnes aptes à de telles activités.
* Ciblage : création du comité de protection sociale, pré-inscription et durée, sélection et liste des bénéficiaires,
* Mécanisme de plainte,
* Bénéfices monétaires et non monétaires,
* Mécanisme de paiement,
* Sélection du micro-projet à faire.
	1. **Formation du CPS**

Après la mise en place du Comité de Protection Sociale, une formation simplifiée d’une journée sera donnée par l’EMS.

Les points-clés de cette formation sont : pré-inscription (établissement du cahier et remplissage, vérification et contrôle de la véracité et de l’exhaustivité des informations), sélection des ménages bénéficiaires (application des critères de sélection, publication de la liste), gestion des plaintes, les points essentiels de l’Audience publique et suivi-évaluation communautaire.

Un guide de formation du Comité de Protection Sociale pour les interventions en post-catastrophe sera établi par le FID.

* 1. **Etablissement de fiche de filtration environnementale**

L’EMS établit une fiche de filtration environnementale à chaque micro-projet pour identifier les mesures d’atténuation des impacts environnementaux éventuels et de mettre en place le Plan de Gestion Environnemental et Sociale y afférent. Le micro-projet est éligible si les impacts et les mesures d’atténuation peuvent être identifiés facilement sans étude d’impact étendue, c’est-à-dire que le micro- projet ne doit pas engendrer de :

* réinstallations involontaires des personnes
* retraits involontaires de terres provoquant :
* une relocalisation ou une perte d’habitat
* une perte de biens ou d’accès à ces biens, ou
* une perte de sources de revenu ou de moyens d’existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site ; ou
* de restrictions involontaires de l’accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences négatives sur les moyens d’existence des personnes déplacées
* d’impacts sur les zones sensibles (forêts tropicales, zone sujette à érosion, sites paléontologiques, archéologiques ou historiques entre autres).
	1. **Selection et approbation du microprojet**

L’EMS :

* Présente et explique aux communautés le type d’activités éligibles, le temps dont on dispose pour réaliser le micro-projet, le rôle de l’Agence d’encadrement. Sous la conduite du chef de Fokontany, l’assemblée générale se concerte et décide du micro-projet à réaliser. Cette décision est consignée dans un procès-verbal,
* Procède ensuite à l’évaluation technico-financière du micro-projet avec des représentants de la communauté,
* Etablit conjointement avec le Comité de Protection Sociale le MPP (Mémoire de Préparation de Projet),
* Cosigne avec le Chef Fokontany le MPP en vue de son validation au niveau de la Direction Inter Régionale ou la Direction Générale.
1. **Recrutement des AGEX**

L’EMS contribue aux passations de marchés pour les recrutement des Agences d’Encadrement.

1. **Supervision des travaux et des paiements des bénéficiaires**

L’EMS réalisent des missions de supervision de l’avancement des travaux, avec la tenue de séances d’audience publique.

Des supervisions des 2 transferts aux bénéficiaires seront aussi à effectuer pour assurer que tous les travailleurs reçoivent leurs cash.

1. **Réception des travaux**

A la fin des travaux, l’EMS effectue la réception des travaux.

1. **Suivi des contrats des AGEX, analyse des rapports et leurs paiements**

L’EMS assure :

* Le suivi des contrats des AGEX,
* L’analyse de leurs rapports et contribue à leur approbation.
* Le suivi des leurs paiements.
* Le suivi et le traitement des plaintes.
1. **Activités de** **réhabilitation / reconstruction des infrastructures**

D’une manière générale, l’objectif est de réhabiliter et/ou reconstruire les infrastructures communautaires de base endommagées par des catastrophes telles que celles-ci sont définies par le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC).

L’ingénieur de l’EMS assure principalement les tâches ci-après :

* Assurer l’évaluation technique et financière des micro-projets
* Etablir les MPP des micro-projets
* Contribuer aux passations de marchés pour le recrutement des prestataires (BE, MPE)
* Approbation des études relatives au micro-projet (Mémoire Technique (MT), Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD)) et des Dossiers d’Appel d’Offres
* Supervision et contrôle des avancements des travaux
* Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d’information
* Analyse des rapports de maîtrise d’œuvre et approbation
* Approbation des factures à partir des avancements des travaux dressés par le Maître d’œuvre;
* Réception provisoire des travaux.

Le Socio-Organisateur appuiera l’Ingénieur dans les tâches suivantes :

* + Préparation socio-organisationnelle de la mise en œuvre des activités ;
	+ Contribution à l’établissement des MPP ;
	+ Contribution aux passations de marchés pour le recrutement des prestataires ;
	+ Suivi des contrats des prestataires et de leurs paiements.

Dans les 2 types d’activités ACT et Réhabilitation/reconstruction des infrastructures, le Comptable de l’EMS assurera toutes les activités relatives aux opérations comptables :

* Vérifier les pièces comptables avant leur imputation ;
* Saisir les opérations comptables et présenter les états comptables analysés pour vérification au CSAF ;
* Procéder à la saisie, suivi des marchés et saisie du budget
* Mettre à jour les fiches marchés et de suivi des projets ;
* Justifier les comptes (notamment ceux des tiers) ;
* Vérifier les factures et établir les ordres de paiements ;
* Effectuer le classement des pièces comptables ;
* Participer aux activités de renforcement des capacités à l ‘endroit des bénéficiaires et des partenaires ;
1. **Cadre des responsabilités**

**Le FID :**

* Fournir en temps nécessaire les outils de travail nécessaires,
* Informer les communautés des fokontany concernés que les cibles sont les ménages sinistrés avec priorité aux ménages pauvres,
* Communiquer aux communautés le processus de ciblage, le mécanisme de plainte, le mécanisme de paiement, le suivi de l’utilisation des transferts,
* Payer les rémunérations des consultants individuels suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

**Les Consultants individuels :**

* Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus,
* Envoyer au FID les différents rapports stipulés dans le contrat.
1. **Expérience et qualifications minimales requises**
2. **Ingénieurs**

Niveau de qualifications :

Ingénieur en BTP ou équivalent.

Expériences :

* Connaissance en projet de développement : mise en œuvre et gestion opérationnelle des projets. ;
* Bonne capacité d’analyse et de travail ;
* Compétence en leadership ;
* Expériences en intégration de la dimension environnementale dans les projets.
* Au moins 3 ans d’expérience dans les spécialités recherchées.

Autres qualités recherchées :

* Connaissance en passations de marchés, planification et reporting ;
* Ingénierie de formation ;
* Ingénierie technique.
1. **Socio-organisateurs**

Niveau de qualifications :

Master I ou Maîtrise en sciences sociales ou équivalent.

Expériences :

* Mobilisation sociale et communautaire ;
* Connaissance en projet de développement, mise en œuvre et gestion opérationnelle des projets ;
* Bonne capacité d’analyse et de travail dans des conditions difficiles ;
* Compétence en leadership, esprit d’initiative, d’organisation, de planification ;
* Au moins 3 ans d’expérience dans les spécialités recherchées

Autres qualités recherchées :

* Expériences en intégration de la dimension sociale et environnementale dans les projets.
* Connaissance en passations de marchés, planification et reporting ;
* Ingénierie de formation.
1. **Comptables**

Niveau de qualifications :

Master I ou Maitrise en Finances et Comptabilité ou équivalent.

Expériences :

* Expériences en comptabilité de projet ;
* Fortes connaissances en systèmes comptables et connaissances en gestion administrative ;
* Connaissance en législations fiscale ;
* Fortes connaissances des logiciels Excel, Word, celles de TOM2PRO seraient un atout ;
* Au moins 3 ans d’expérience dans les spécialités recherchées.
1. **Durée prévisionnelle des prestations :**

La prestation du Consultant **s’étalera approximativement de 15 janvier au 30 juin 2020.**

La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de 6 mois.

1. **Livrables**

Le consultant devrait livrer les documents techniques résultats de leurs activités : les différents PV de réunions communautaires, les listes des bénéficiaires des activités ACT, les MPP et les Annexes, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc….

Le Consultant livrera également au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique,** un rapport mensuel d’activités et de prestations.

A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d’activités et de prestations.